

Exposé des qualifications

Cet exposé est présenté conformément à l'article 36, paragraphe 3. Alinéas a), b) et c), paragraphes 4 et 5 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 pour indiquer de manière détaillée les qualités du Juge Nouhou Hamani Mounkaila candidat du Niger aux fonctions de Juge de la Cour pénale Internationale.

Avec 22 ans d'expérience dans le corps judiciaire, il a occupé tous les postes de la chaîne pénale : poursuite, instruction et jugement.

Il a été successivement :

- Juge d'instruction (fonction d'investigations en vue de réunir les éléments à charge et à décharge) ;
- Président de Section de Tribunal (fonction de jugement) ;
- Procureur de la République (fonction de poursuite des infractions) ;
- Conseiller à la Cour d'Appel (fonction de jugement des affaires en appel et des affaires criminelles aux assises) ;
- Conseiller à la Cour Suprême à la Chambre judiciaire (pourvoi en cassation dans des affaires correctionnelles et criminelles notamment).

A plusieurs reprises le Juge Nouhou Hamani Mounkaila a été nommé à la Haute Cour de Justice (1991, 2003 et 2008) et à la Cour de Sûreté de l'Etat (1992) en tant que Juge d'instruction.

Cumulativement avec ses fonctions de Président de Chambre à la Cour des comptes, il a en charge la coordination de la Section Magistrature de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) où il s'occupe en outre du module de la formation des magistrats en droits de l'homme en tant que coordonnateur du groupe de rédaction du manuel de formation des magistrats nigériens en droits de l'homme.

Le Juge Nouhou Hamani Mounkaila a deux centres d'intérêts qui sont d'abord la corrélation entre les droits de l'homme et les activités judiciaires, ensuite la bonne gouvernance financière volet infractions économiques et financières.

Sa langue de travail est le français.

Il est Chevalier de l'ordre du mérite du Niger suivant décret n° 99-526/PRCN/CHAN du 21 décembre 1999.

Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, Nouhou Hamani Mounkaila présente à maints égards les qualifications juridiques et professionnelles et les qualités humaines requises pour occuper le poste de Juge de la Cour Pénale Internationale.

La République du Niger présente sa candidature au titre de la Liste A.

* * *